

Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du Mercredi 04 mars 2015

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Eric LAFURIE, Isabelle GRISET, Laurence GOURSAT, Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX, Patrick LAVILLE, Hervé CLEDEL

Absent(s) excusé(s) : Jocelyne AUDRAN MAURY (procuration à Jean-Philippe PAGEOT), Jean DELVERT (procuration à Nicole CREMOUX) , Lionel CHABREYRIE

Secrétaire de séance : Isabelle GRISET

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du 04 février 2015 , lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1/ désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges de CAUVALDOR**
- 2/ adhésion et signature convention avec le SMPVD pour l'instruction des demandes d'urbanisme (désengagement de l'Etat à compter du 1er juillet 2015)**

Questions diverses :

Débat sur la baisse des tarifs du transport à la demande et information au conseil général du Lot

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1/ désignation d'un représentant de la commune au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges de CAUVALDOR

Monsieur le Maire expose au conseil que suite au nouveau territoire communautaire en place depuis le premier janvier dernier, chaque commune doit désigner au moins un représentant au sein de la commission d'évaluation des transferts de charges.

Cette commission établira pour chaque compétence transférée à la communauté de communes, le montant des charges correspondantes par commune.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures pour occuper l'unique siège dévolu à Baladou. Il reçoit celle de Jean DELVERT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Jean DELVERT en qualité de représentant de la commune au sein de cette commission

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

2/ adhésion et signature convention avec le SMPVD pour l'instruction des demandes d'urbanisme (désengagement de l'Etat à compter du 1er juillet 2015)

Monsieur le Maire rappelle au conseil le désengagement de l'Etat en ce qui concerne l'instruction des demandes d'urbanisme pour les communes comprises dans un établissement public de coopération intercommunale de plus de 10 000 habitants, ce qui est désormais notre cas depuis la naissance de CAUVALDOR en janvier dernier.

Le Syndicat Mixte du Pays de la Vallée de la Dordogne, service planification urbanisme , droit des sols, doit donc prendre le relai de la direction départementale des territoires à compter du 1^{er} juillet prochain pour cette tâche.

Afin d'officialiser ces relations, il est nécessaire de signer une convention avec le SMPVD.

Les modalités sont présentées au conseil.

Monsieur le Maire expose que le SMPVD propose, à destination des communes volontaires de son territoire, un service ADS qui est opérationnel depuis le 1er janvier 2014. Il procède à la lecture du message du Président du SMPVD, Mr LIEBUS, dans lequel il demande aux conseils municipaux de se positionner concernant cette mission, au regard des dispositions et échéances légales. Dans ce cadre, il est nécessaire d'étudier cette proposition, pour pouvoir bénéficier de l'assistance technique des services du SMPVD pour l'instruction des actes d'urbanisme à délivrer. Une convention sera signée ultérieurement. Cette assistance concernera l'instruction des différentes demandes d'autorisations d'urbanisme (les permis de construire, les déclarations préalables, les permis de démolir, les permis d'aménager, les certificats d'urbanisme B). Les certificats d'urbanisme A restant à la commune. Les modalités pratiques de cette instruction seront décidées ultérieurement avec le SMPVD

M. le maire invite le Conseil Municipal à voter la convention avec le SMPVD

Après débats, délibération adoptée par le Conseil Municipal .

Délibération approuvée par 5 voix POUR, 0 CONTRE et 5 ABSTENTIONS.

Questions diverses :

❖ **Débat sur la baisse des tarifs du transport à la demande et information au conseil général du Lot**

Vu la faible fréquentation de ce service, l'hypothèse a été soumise que le prix pouvait avoir un effet dissuasif. Parallèlement, le souci de favoriser l'utilisation des transports en commun a incité le conseil à réduire le prix du billet qui sera de 1€ (AR) pour chaque destination.

❖ **Nouvelle études des devis correspondant à la mise en conformité de l'église**

En décembre 2014, une délibération avait été prise pour un plan de financement des travaux de mise en conformité électrique de l'église. Pour obtenir une subvention de l'état, le montant des travaux doit être de 12000€ minimum. Le montant étant inférieur, la demande de subvention est abandonnée.

❖ **Chemins :**

Plusieurs chemins doivent être revus. Un devis sera demandé pour la réfection du chemin du Lac Long, très endommagé. Deux autres, à Pomié et à Chavane seront revus par les employés municipaux.

❖ **Ecoles RPI**

Laurence GOURSAT et Hervé CLEDEL vont participer à une réunion avec le RPI où sera évoqué l'avenir de cette structure dans le cadre des modifications souhaitées par l'Education Nationale

❖ **Villages fleuris**

Le conseil général propose comme tous les ans une participation au concours des villages fleuris. Le conseil n'a pas souhaité faire acte de candidature cette année.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 23 h .

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.